

## **COMMUNICATION AUX PARTENAIRES DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SANTE CRISE CORONAVIRUS**

Madame, Monsieur,

Les professionnels sont aux premières lignes de la lutte contre l'épidémie. Pour les soutenir, un nouveau dispositif cantonal de soutien, la Cellule Psy DGS COVID, est mis en place sous l'égide de la Direction générale de la santé dès ce jour. Il est codirigé par M. Yves Froté, infirmier et coordinateur cantonal de l'aide d'urgence et le Dr Laurent Michaud, médecin cadre au Département de psychiatrie CHUV et s'adresse aux professionnels tout comme au public.

Le dispositif vise à fournir de l'aide aux personnes en difficulté ainsi qu'à récolter les demandes et trouver les meilleures réponses possibles. Il s'appuie sur les ressources existantes des institutions psychiatriques des quatre régions sanitaires du canton. Sa mise en place a été permise également par la collaboration avec l'Association vaudoise des psychologues, le Groupement des Psychiatres Psychothérapeutes vaudois et le Groupe Vaudois des Psychiatres Psychothérapeutes d'Enfants et Adolescents.

Vous trouverez ici les indications sur le fonctionnement du dispositif pour les professionnels, le renfort des ressources existantes et quelques indications pour venir en aide à vos patients.

### **COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?**

#### **Interventions téléphoniques centralisées pour le canton**

Des professionnels de la santé mentale appuient les régulateurs des hotlines existantes. Il suffit donc d'appeler les numéros existants, où, en cas de besoin, l'appelant sera mis en contact avec un régulateur psy :

- population (0800 316 800 – 8h-20h 7/7)
- professionnels (0848 477 477 – 8h-20h 7/7)

#### **Interventions dans les régions sanitaires**

Un répondant psy a été identifié dans chaque secteur psychiatrique, correspondant à chaque région sanitaire. Ce répondant est en lien direct avec les institutions psychiatriques publiques et les mandataires régionaux. Il a pour tâche d'analyser les demandes qui n'ont pas trouvé de réponse, par exemple demande de soutien d'équipes soignantes dans leur

institution, d'infirmiers à domicile, etc... Les répondants psy initiant le dispositif sont listés ci-après. Ils sont susceptibles de changer et sont donc uniquement contactés via adresses courriels dédiées qui resteront stables :

- **Région Nord** : Dr Gerrit Weber [soutienpsy.covid.nord@chuv.ch](mailto:soutienpsy.covid.nord@chuv.ch)
- **Région Est** : Mme Marina Kreis [soutienpsy.covid.est@chuv.ch](mailto:soutienpsy.covid.est@chuv.ch)
- **Région Ouest** : Dre Valérie Le Goff [soutienpsy.covid.ouest@chuv.ch](mailto:soutienpsy.covid.ouest@chuv.ch)
- **Région Centre** : Dr Laurent Michaud [soutienpsy.covid.centre@chuv.ch](mailto:soutienpsy.covid.centre@chuv.ch)

Des répondants ont également été identifiés pour des domaines particuliers comme la pédopsychiatrie, la migration, la maltraitance ou les troubles du spectre autistique, et pourront être sollicités au besoin par les répondants psy par secteurs.

## **RENFORTS DE L'EXISTANT**

Il est important de préciser que ce dispositif ne se substitue pas aux ressources existantes qui restent complètement opérationnelles et, dans bon nombre de cas, sont renforcées. Celles-ci sont à utiliser en priorité pour les professionnels ayant besoin d'un soutien ou d'une orientation dans le domaine psychologique, soit :

- L'appui sur leur propre hiérarchie, les services de ressources humaines et la médecine du personnel lorsqu'elle existe
- Les équipes de psychiatrie de liaison en place

## **POUR VOS PATIENTS/USAGERS**

### **Rappels téléphoniques pour les personnes vulnérables**

S'ils n'ont pas la possibilité de le faire eux-mêmes, les professionnels au contact de la population peuvent solliciter ces mêmes régulateurs psy pour effectuer des rappels téléphoniques de personnes isolées/confinées et en situation de vulnérabilité, via une adresse courriel dédiée [soutienpsy.suivitel@chuv.ch](mailto:soutienpsy.suivitel@chuv.ch)

### **Ressources renforcées**

Les ressources existantes restent complètement opérationnelles et, dans bon nombre de cas, sont renforcées. Elles doivent être utilisées en priorité tant par la population que par les professionnels ayant besoin d'un soutien ou d'une orientation dans le domaine psychologique. On peut mentionner en particulier:

- Le médecin généraliste et, ou, psychiatre ou psychologue traitant

- Les institutions de psychiatrie publique (Département de psychiatrie CHUV et Fondation de Nant)
- Le numéro unique cantonal pour la détresse psychologique : 0848 133 133
- Le numéro unique pour l'Est vaudois: 0800 779 779
- Le 143 (Main Tendue) et le 147 (Jeunes)

À noter aussi que les institutions psychiatriques ont renforcé les visites à domicile pour les personnes en ayant besoin.

Meilleurs messages



#### Cellule de gestion coronavirus

**Direction générale de la santé (DGS) et Office du médecin cantonal**

Bâtiment administratif de la Pontaise

Avenue des Casernes 2 - 1014 Lausanne

T 021 316 44 68

[delphine.vuilloud@vd.ch](mailto:delphine.vuilloud@vd.ch) / [www.vd.ch/dgs](http://www.vd.ch/dgs)

*Merci de respecter l'environnement - devez-vous vraiment imprimer ce courriel?*